

| traitement de l'eau Europe

ecoflow[®] le service de traitement
hors-site de vos effluents
industriels

services



qu'est-ce qu' ecoflow[®] ?

- **Dans le cadre de votre activité**, vous générez des **eaux résiduaires** comportant des matières organiques ou autres flux...
- **SUEZ**, vous propose avec **ecoflow[®]** :
 - de bénéficier de la qualité de traitement d'une **station d'épuration sans nécessité d'investissement**,
 - un concept **au service des industriels** qui a fait ses preuves depuis **plus de 15 ans**.



ecoflow[®] la solution hors-site de traitement de vos effluents industriels

ecoflow[®] une offre sur-mesure

efficacité

mise en œuvre sûre et adaptée à vos besoins de production,

continuité

service assuré en continu 52 semaines / an,

performance

amélioration du rendement de votre station en vous déchargeant de vos effluents excédentaires ou difficiles à traiter,

conformité

encadrement par un dispositif efficace et en conformité avec les règles HSQE les plus strictes.

une mise en œuvre **flexible**,
sans aucune modification de votre process ou de votre organisation

ecoflow® une prise en charge flexible

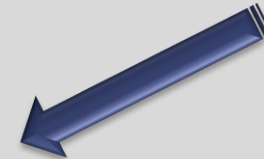
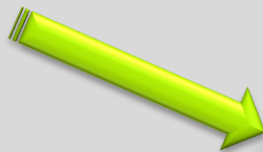


**avec votre propre
système de transport
agrée**

OU



**par un transporteur
agrée préconisé par
SUEZ**



**site de traitement
définitif**

dans quels cas utiliser ecoflow®

?



urgences

assurer
la continuité de votre production



variabilité de vos effluents

pallier
aux fluctuations de votre production sans investissement



préservation des ressources

choisir
le traitement optimum pour vos effluents

dans quels cas utiliser **ecoflow®** ?



urgences

assurer

la continuité de votre production

réaliser des **analyses** détaillées
d'acceptation du flux, permettant
une mise en service **rapide**,

permettre un accès à un dispositif de stations réceptrices
ecoflow® réparti sur le territoire national et adapté aux
caractéristiques de votre flux,

assurer la **continuité de votre production**.

cas client

dans le secteur cosmétique

- **enjeu** : assurer la continuité de production dans le respect des normes lors d'une situation de **débordement de bassins** non conformes au rejet
- **solution** : mettre en œuvre un plan d'évacuation des effluents. Rétablissement de la situation grâce à une intervention immédiate de nos équipes

5 000 m3 évacués en 3 semaines

dans quels cas utiliser ecoflow® ?



permettre de traiter vos flux sans investissement,

optimiser la gestion des rejets de votre site,

bénéficier de l'accompagnement d'un expert, qui saura diagnostiquer et proposer des solutions en adéquation.

variabilité de vos effluents

pallier
aux fluctuations de votre production sans investissement

cas client dans le secteur agroalimentaire

- **enjeu** : limiter les coûts payés à la commune tout en respectant sa convention de rejet au réseau
- **solution** : séparer puis externaliser le traitement des effluents les plus chargés

20% d'économie

dans quels cas utiliser **ecoflow**[®]



préservation des ressources

choisir

le traitement optimum pour vos effluents

bénéficier d'un partenariat « durable » pour la gestion de vos effluents,

accéder à des stations réceptrices permettant une **alternative à l'incinération**,

valoriser ainsi vos effluents permettant à la station réceptrice d'optimiser son rendement épuratoire.

cas client

dans le secteur chimique

- **enjeu** : trouver une **alternative à l'incinération** pour des résidus aqueux complexes et produits en quantités trop faibles pour justifier une extension de la station
- **solution** : en évitant les rejets en milieu naturel, le service **ecoflow**[®] offre ainsi une solution respectueuse de l'environnement, **en corrélation avec l'AP** de la station

ecoflow® quel traitement pour vos effluents ?

traitement physico-chimique*

- bains de traitement de surface,
- eaux contenant des hydrocarbures,
- bains acides ou basiques,
- eaux contenant des alcools ou des acides organiques,
- eaux de rétention.

OU

traitement biologique*

- eaux de rinçage,
- eaux de lavage,
- eaux de mouillage,
- eaux d'exhaures,
- lixiviats.

*en corrélation avec l'AP (Arrêté Préfectoral)

ecoflow®

processus d'acceptation des effluents

1

échantillon & analyse en laboratoire

- ▶ Prélèvement pour étude
- ▶ Contrôle du respect des critères* d'acceptation définis pour la station de traitement ecoflow®

2

effluents acceptés

émission d'un certificat d'acceptation ecoflow®

3

programmation des livraisons de vos flux par un transporteur agréé

4

contrôle & lecture par spectrophotomètre



~~effluents refusés~~

SUEZ vous accompagne à chaque étape dans le respect de la législation et des procédures HSQE

* Critères d'acceptation des effluents fixés par l'arrêté préfectoral auquel est soumise l'installation réceptrice ecoflow®



ecoflow[®] conformité aux exigences réglementaires

1. Etude de l'**origine** et de la **composition chimique des effluents**
2. **Analyses réglementaires à partir d'un échantillon représentatif** :
DCO, DBO5, MES, pH, Chlorures, Azote, Phosphore... à minima
3. **Le profil du flux est alors déterminé.**
Ce dernier sera reconnu par un spectrophotomètre en fonction du CAP délivré.
4. Vérification de la **compatibilité** avec la station de traitement,
5. **Critères d'exclusion** (en corrélation avec l'AP du site) :
 - métaux lourds,
 - hydrocarbures,
 - une des 41 substances interdites par la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 mentionnées à l'annexe X et l'une des 8 substances interdites par l'annexe IX de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
 - effluents non biodégradables,
 - effluents susceptibles de porter atteinte à la sécurité et la santé des agents d'exploitation.

le réseau ecoflow® en france

+

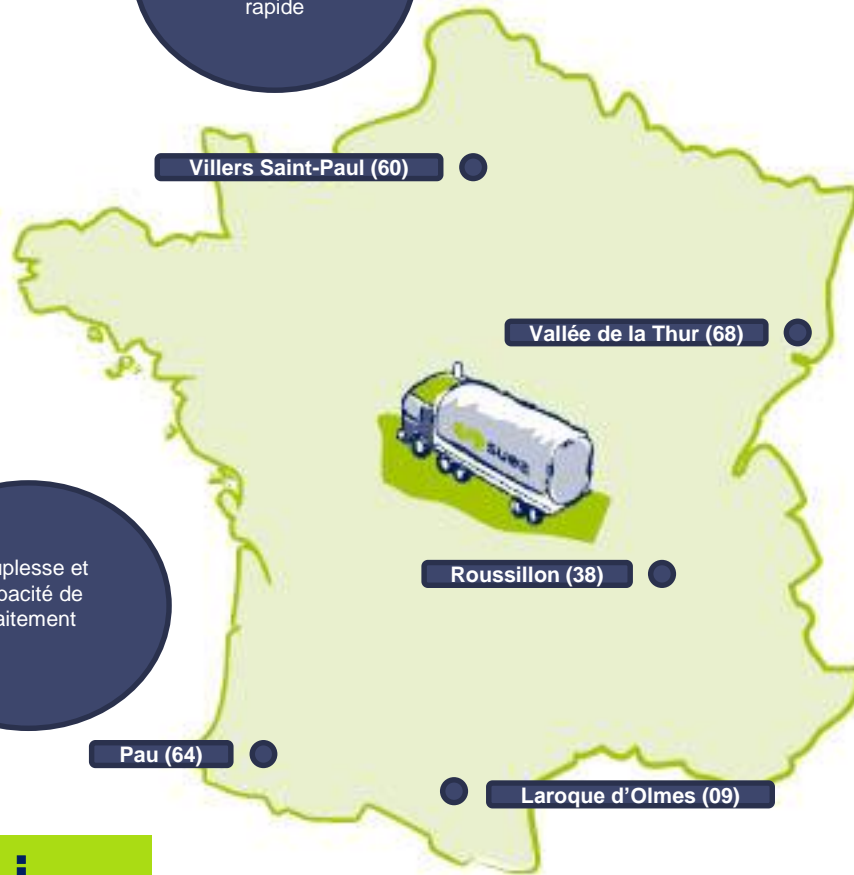
capacité
d'accueil
importante et
rapide

+

souplesse et
capacité de
traitement

+

souplesse de
fonctionnement,
stockage



voire contact **ecoflow®** :

contact@ondeo-is.com



ils font confiance à ecoflow®

P&G
Procter & Gamble



L'ORÉAL

AMORA



Colgate



ecoflow® fait partie de notre offre globale de traitement de l'eau pour les industriels

